



BACHELOR (BAC + 3)

MARKETING ET E COMMERCE RNCP 37633

ALTERNANCE

Formation en alternance, gratuite et rémunérée

Dates de la formation :
de Septembre 2025 à août 2026

Durée : 1 an – 504 h de formation

Rythme de l'alternance :
→ 1 semaine en centre de formation
→ 2,5 semaines en entreprise

Condition d'admissibilité :
Être titulaire d'un BAC+2 (120 ECTS) ou d'un titre
professionnel de niveau 5

Période d'inscription :
de février à septembre

Inscription définitive après analyse du dossier de
candidature, entretien et test de positionnement,
et à compter de la signature du contrat
d'alternance

Statut :
→ Contrat d'apprentissage (29 ans maximum) sauf
exception prévue par la loi
→ Contrat de professionnalisation

OBJECTIFS

Elaborer une stratégie commerciale et marketing
Déployer une stratégie marketing omnicanale efficiente
Optimiser la gestion financière et juridique des activités
commerciales et marketing de l'entreprise
Encadrer les équipes et animer l'activité commerciale
Déployer l'offre commerciale sur un marché spécifique

Certification Titre professionnel Marketing et
E-commerce de niveau 6 (Bac + 3)
Date d'échéance d'enregistrement : 31 05 2026
Certificateur : ECORIS

COMPÉTENCES VISÉES

Être capable de gérer la relation clients avec les outils liés au
e-commerce
Apprendre à utiliser des moyens numériques de
communication visant la location, l'achat ou la vente de
produits

SECTEUR D'ACTIVITE

- ◆ Entreprises du secteur privé
- ◆ Secteur associatif
- ◆ Secteur public et parapublic

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- ◆ Chef de projet marketing et E-commerce
- ◆ Gérant de société e-commerce
- ◆ Responsable commercial e-commerce
- ◆ Community manager/Webmaster

POURSUITE D'ETUDES

Avec une L3 validée, les diplômés peuvent poursuivre en Master Marketing parcours vente marketing digital et social média, Master Information et communication et globalement tous les Masters dédiés à la commercialisation avec ou sans spécialisation.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES/METHODES PEDAGOGIQUES :

Contrôles en cours de formation (épreuves écrites et orales) et partiels en fin de semestres, avec remise de bulletins de notes et appréciation de l'équipe pédagogique.

Un bilan individuel d'acquisition des compétences et des savoirs est réalisé en fin de chaque semestre. Tout au long de son parcours pédagogique, l'étudiant élabore un projet personnel qui fait l'objet d'un mémoire et d'une soutenance devant un jury de professionnels.

Les cours ont lieu en présentiel, des travaux pratiques sont proposés et les étudiants bénéficient d'un accompagnement individualisé pour les travaux de rédaction.

UNITÉS DE FORMATION

- ◆ Élaborer une stratégie commerciale et marketing
- ◆ Déployer une stratégie marketing omnicanale efficiente
- ◆ Optimiser la gestion financière et juridique des activités commerciales et marketing de l'entreprise
- ◆ Encadrer les équipes et animer l'activité commerciale en français et en anglais
- ◆ Déployer l'offre commerciale sur un marché spécifique (E-commerce)
- ◆ Rédaction d'un mémoire

Première
session en
2025

Date d'ouverture de la première session sur le campus de Flers : 1^{er} septembre 2025

[InserJeune](#)

Nombre d'apprentis : sans objet

Taux d'insertion : sans objet

Taux d'interruption en cours de formation : sans objet

Taux de rupture avec poursuite d'études : sans objet

Nombre de candidats présentés à l'examen : sans objet

Taux de réussite examen : sans objet

Taux de poursuite d'études : sans objet

RÉMUNÉRATION

Salaires minimum brut mensuel d'un salarié en contrat d'apprentissage en vigueur au moment de la signature du contrat :

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
2025-2026			
Année 3	67 % du SMIC	78 % du SMIC ou SMC si + favorable	100 % du SMIC ou SMC si + favorable
Licence Générale Ingénieur 3			



Accessibilité :

L' établissement se situe à 5mn à pied du centre-ville.

Vous êtes en situation de handicap ?

Contactez-nous, nous étudierons les modalités d' accueil.

AIDE AUX EMPLOYEURS POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) APPRENTI(E)

En 2025, le Gouvernement reconduira par décret une aide pour les employeurs embauchant des apprentis. Elle sera de 5000€ pour l'embauche d'un apprenti au titre de la seule première année du contrat pour les employeurs de moins de 250 salariés et de 2000€ pour les autres. Le montant de l'aide sera maintenu à 6000€ pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap.